



Evaluation de la contractualisation renouvelée mise en œuvre par la loi EGAim1

**Principaux enseignements de l'étude réalisée pour le
ministère de l'Agriculture et l'Alimentation**

Présentée par Lisa Le Clerc et Gérard YOU



Les lois EGAlim en deux mots

La chronologie :

- 👉 2017 : Etats généraux de l'alimentation
- 👉 2018 : Adoption de la loi dite EGAlim1
- 👉 2021 : Adoption de la loi dite EGAlim2



Les objectifs :

- 👉 **Meilleur équilibre des relations commerciales :**
 - 👉 payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail,
 - 👉 Mettre fin à la guerre des prix
- 👉 **favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.**

Les principales dispositions d'EGAlim1 :


- 👉 Inverser la logique de formation des prix agricoles dite « marche avant »
- 👉 Développement des clauses figurant dans les contrats (indicateurs)
- 👉 Encadrement des promotions, SRP



Evaluation de la contractualisation renouvelée mise en œuvre par la loi EGAIm1

Commande du ministère de l'Agriculture

Objectifs de l'étude :

-  Analyser la mise en œuvre de la contractualisation renouvelée dans les filières,
-  Analyser les effets de la loi sur les revenus des agriculteurs et porter un premier jugement sur l'efficacité des mesures de la loi EGAIm1 sur la contractualisation.

Calendrier : novembre 2021 à octobre 2022

Méthode :

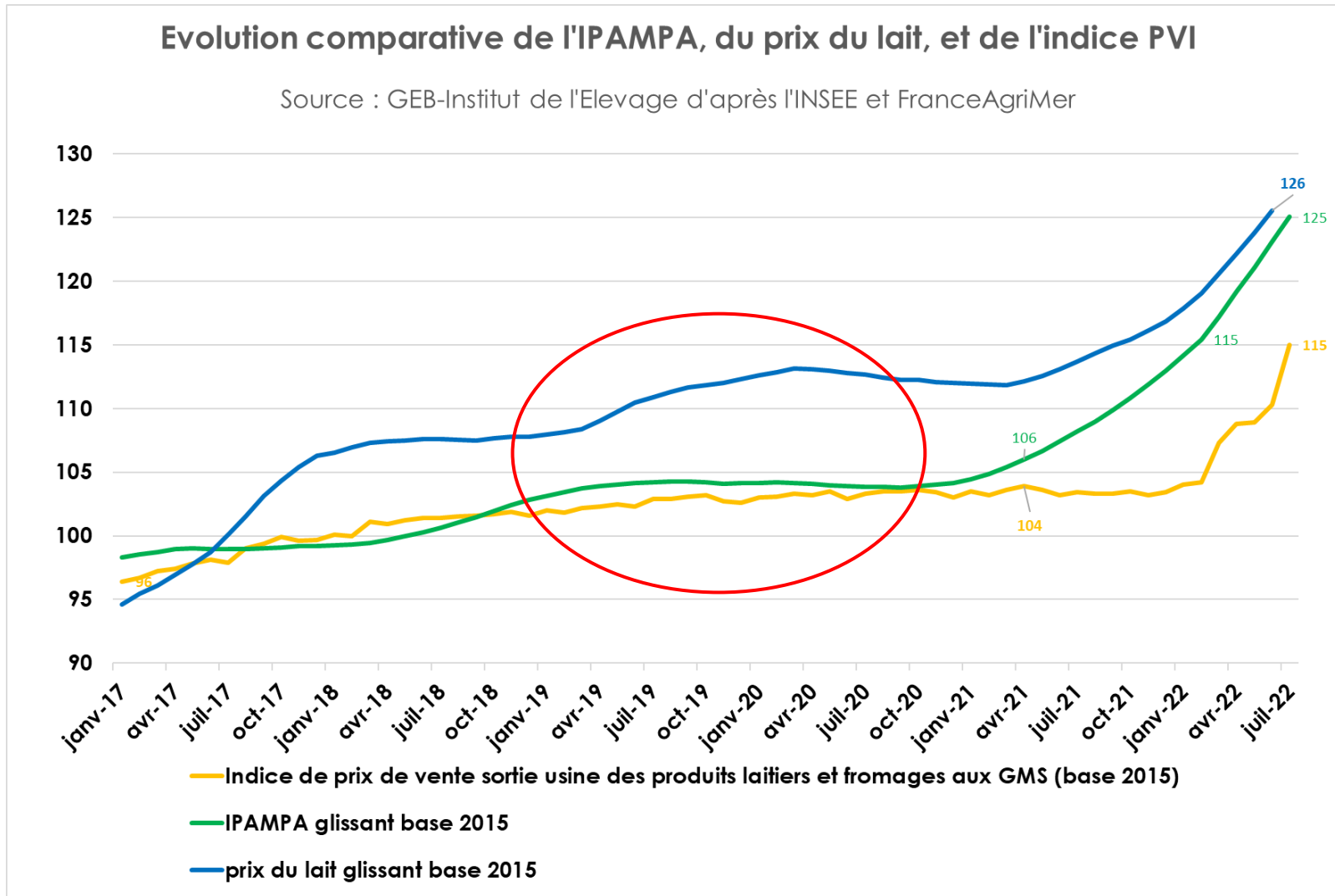
-  Analyse réglementaire et bibliographique sur la contractualisation,
-  Evaluation sur la base d'entretiens avec organisations professionnelles, interprofessions, entreprises des filières,
-  Evaluation de l'impact sur les prix des produits agricoles.

Evaluation de la contractualisation renouvelée mise en œuvre par la loi EGAlim1

	Fruits et légumes	Lait de vache	Bovins viande	Œufs	Porc
Inversion de la contractualisation	<p>Un impact principalement en filière lait de vache</p> <p>Développement d'indicateurs de coût de production dans l'ensemble des filières</p> <p>→ Du changement avec EGAlim2 et la généralisation de la contractualisation écrite obligatoire à l'ensemble des filières animales</p>				
Actions des Interprofessions					
Audience et usage des indicateurs					
Répercussion entre maillons					
Impacts sur les OP et la structuration					

Quel impact sur le revenu des producteurs de lait de vache ?

Léger impact positif sur le prix du lait de vache surtout en 2019



2019 : 1^{ère} année d'application :

- **Ipampa : +1% /2018,**
- **Prix du lait : +4% /2018,**
- **IPVI : +1%**

2020 : 2^{ème} année d'application :

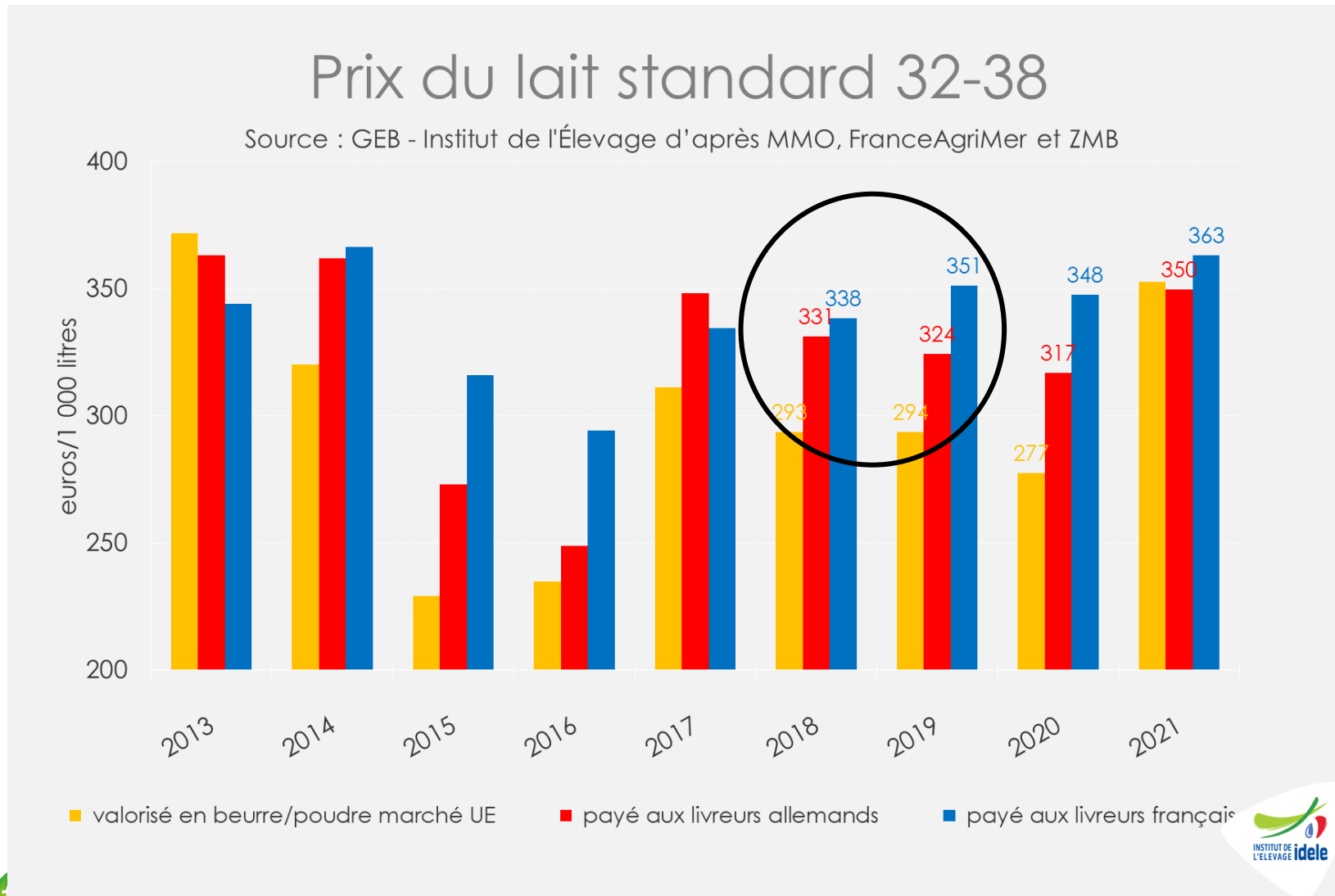
- **Ipampa : =/2019,**
- **Prix du lait : =/2019,**
- **IPVI : +1%**

2021 : 3^{ème} année d'application :

- **Ipampa : +8% /2020,**
- **Prix du lait : +4% /2020,**
- **IPVI : =**
- **Echec des négociations commerciales malgré la forte hausse des charges**

Quel impact sur le revenu des producteurs de lait de vache ?

Le prix du lait en France se détache du prix allemand en 2019 et 2020



2019 : 1^{ère} année d'application :

- FR : 351 € soit +13 € /2018
- DE : 324 € soit -7 € /2018
- Beurre-poudre : = /2018

2020 : 2^{ème} année d'application :

- FR : 348 € soit -3€ /2019
- DE : 317 € soit -7 € /2019
- Beurre-poudre : -14 € /2019




2021 : 3^{ème} année d'application :

- FR : 363 € soit +15 € /2020
- DE : 350 € soit +33 € /2020
- Beurre-poudre : +76 € /2020







**Echec des négociations
commerciales malgré la forte
hausse des charges**

Evaluation globale des dispositions relatives à la contractualisation

Prise de conscience et vocation pédagogique de l'amont agricole :

-  Indicateurs de coûts de production/prix de revient devenus des références incontournables dans la plupart des filières.
-  Meilleure connaissance des mécanismes de formation de prix par les agriculteurs.
-  Amplification de la prise de conscience des agriculteurs de leur fonction commerciale et de leur rôle de négociateur.

Contractualisation utile, mais insuffisante pour améliorer le pouvoir de marché des agriculteurs dans des chaînes de valeur déséquilibrées :

-  **Améliorer la répartition en renforçant le pouvoir économique des producteurs :**
 -  Incitation à la concentration horizontale des producteurs et OP.
 -  Implication verticale dans les maillons aval. (participation financière, partenariats commerciaux).
-  **Améliorer la création de valeur au sein des filières alimentaires :**
 -  Des démarches de différenciation des produits à l'initiative ou sous le contrôle des producteurs et de leurs organisations.
 -  De l'information sur les conditions de production et la rémunération des producteurs (démarcation).

De premiers retours et évaluations de la loi EGalim2

Fruits et légumes



- Souhait de rester dans un cadre de contractualisation volontaire (frais et transformés)

Lait de vache



- **Prise en compte dans les CGV**
- Négociations difficiles, mais sanctuarisation de la MPA plutôt favorable aux producteurs
- Hausse du prix du lait de vache moins rapide et forte que dans les autres pays de l'UE-27
- Avec EGalim2 et flambée des cours des ingrédients laitiers, transformateurs laitiers pris en tenaille

Bovins viande



- Démarrage lent depuis janvier 2022 sur les gros bovins viande finis
- Envolée des cours sur les marchés spot -> difficulté de contractualisation
- Désaccords sur le niveau de prise en compte des prix de revient
- **Application 2022 pour bovins issus du troupeau allaitant et 2023 pour bovins issus du troupeau laitier**

Œufs



- Effet sur la relation entre centres de conditionnement et distributeurs
- Salvateur pour les conditionneurs grâce à la sanctuarisation de la MPA
- Désaccords sur définition MPA et prise en compte MPI

Porc



- Adaptation du Règlement Intérieur des OP
- Négociations impulsées par obligations plan d'aides porc et castration
- Transformateurs : formules de prix pour sanctuariser les MPA (=prix MPB = pratique antérieure)



RMT Economie
des filières
alimentaires
armoni

Pour + d'infos :

lisa.leclerc@ifip.asso.fr

gerard.you@idele.fr



Evaluation de la contractualisation renouvelée mise en œuvre par la loi EGAlim1

	Fruits et légumes	Lait de vache	Bovins viande	Œufs	Porc
Inversion de la contractualisation	Sans effet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre progressive sur les seuls contrats à échéance 	Peu d'effet malgré de fortes ambitions	Sans effet (contrats de production)	Sans effet (contrats coopératifs)
Actions des Interprofessions	<ul style="list-style-type: none"> Guide de contractualisation Indicateurs mensuels de prix 	<ul style="list-style-type: none"> Guide des bonnes pratiques contractualisation, tableau de bord mensuel, indicateur prix de revient 	<ul style="list-style-type: none"> Guide pratique de la contractualisation, Indicateurs semestriels prix de revient 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion d'indices mensuels INSEE et indice ITAVI de l'aliment 	<ul style="list-style-type: none"> Création, recensement et diffusion d'indicateurs d'évolution mensuelle en indice
Audience et usage des indicateurs	Effet très marginal	Forte reprise, mais des correctifs d'alignement à la concurrence et pas d'application aux contrats coopératifs	Effet marginal	<ul style="list-style-type: none"> EGAlim1 entérine les pratiques déjà en place. Prise en compte des indicateurs aliments. 	EGAlim1 entérine les pratiques déjà en place : Indicateur de prix de l'aliment (« aliment IFIP ») utilisé auparavant
Répercussion entre maillons	Pas d'effet ni de reprise	Mention presque systématique des indicateurs de prix de revient dans les CGV	<ul style="list-style-type: none"> Sans effet sur viande vendue en muscle, effet limité sur les produits sous vide 		Indicateurs de coût de production très peu ou pas utilisés dans les contrats aval
Impacts sur les OP et la structuration	Sans effet	<ul style="list-style-type: none"> Sans effet notable sur structuration, Hausse du taux d'adhésion des éleveurs aux OP. 	Poursuite restructuration sans lien avec EGAlim1	Sans effet	Sans effet